

DÉNOMINATION DE RUE

à Genève (*Eaux-Vives*).

Du 1^{er} septembre 1931

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la lettre en date du 14 août 1931 du Conseil administratif de la Ville de Genève;

Sur la proposition des Départements de l'intérieur et de l'agriculture et des travaux publics;

ARRÊTE:

D'approuver la décision du Conseil administratif de la Ville de Genève en date du 14 août 1931 par laquelle ce Conseil décide de remplacer le nom de « chemin Zurlinden » en celui de « Rue Zurlinden ».

Certifié conforme:

Le Chancelier: Eugène MULLER.
